

FIC INVEST
Société par actions simplifiée au capital de 1 036 000 euros
Siège social : 25 rue de Bretagne - 75003 PARIS
493 417 372 RCS PARIS

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JUIN 2025

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 542 389,77 euros, de la manière suivante :

- Au titre d'une distribution de dividendes, une somme de 500 388,00 euros
- Le solde, au compte « Report à nouveau », soit 4 042 001,77 euros

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende brut de 4,83 euros.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et dans les délais légaux.

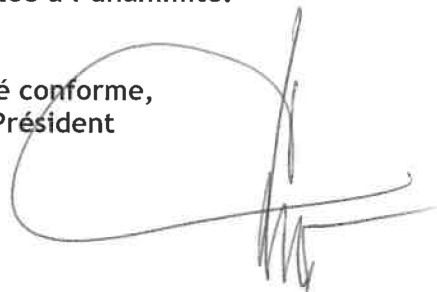
L'assemblée générale prend acte que les revenus distribués aux associés personnes physiques n'ayant pas opté pour le maintien du barème progressif de l'impôt sur le revenu, avec abattement de 40 %, sont imposés à la source au taux de 30 % dans le cadre du Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU). Ce prélèvement comprend le prélèvement forfaitaire non libératoire d'impôt sur le revenu de 12,8 % et les prélèvements sociaux de 17,2 %. Peuvent être exonérées du prélèvement forfaitaire non libératoire, les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (en cas d'imposition commune avec le conjoint).

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Autres revenus distribués
31 décembre 2023	500 388 €	-
31 décembre 2022	-	797 720 €
31 décembre 2021	-	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,
Le Président





COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

SAS FIC INVEST

25 rue de Bretagne
75003 PARIS 03

Siret : 49341737200031

BON POUR COPIE CONFORME

① BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : SAS FIC INVEST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 25 rue de Bretagne		75003 PARIS 03						
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant ☐ *						
Numéro SIRET * 4 9 3 4 1 7 3 2 0 0 0 3 1								
		Exercice N, closie, 31122024						
		N-1 31122023						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 995	3 995	494	
		Fonds commercial (1)	AI	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	13 219	1 802	11 417	12 298
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AO				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	292 139	117 638	174 501	203 459
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	6 869 371		6 869 371	8 118 758
		Créances rattachées à des participations	BB	BO				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	23 852		23 852	23 852
	TO TAL (II)		BJ	BK	7 202 575	123 434	7 079 141	8 358 861
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				43
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	636 787		636 787	465 647
		Autres créances (3)	BZ	CA	4 046 287		4 046 287	2 702 291
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	4 295 192		4 295 192	618 392
Disponibilités		CF	CG	271 504		271 504	208 163	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	CI	29 253		29 253	32 122	
Comptes de régularisation	TO TAL (III)	CJ	CK	9 279 023		9 279 023	4 026 659	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	16 481 598	123 434	16 358 164	12 385 520	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise SAS FIC INVEST			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 036 000)	DA	1 036 000	1 036 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 150 200	1 150 200
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	103 600	103 600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	5 671 125	2 879 979
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 542 390	3 291 533
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	12 503 314	8 461 312
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 942	74 279
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 827 604	1 172 675
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	91 970	106 728
	Dettes fiscales et sociales	DY	407 993	982 576
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 500 950	1 514 169
	Autres dettes	EA	20 391	73 782
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	3 854 850	3 924 208	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	16 358 164	12 385 520	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 854 850	3 924 208
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	204	91

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS FIC INVEST		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF			
		FG	679 337	FH		FI	679 337	1 392 115	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	679 337	FK		FL	679 337	1 392 115	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	3 035	424	
	Autres produits (1) (11)					FQ	40	645	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	682 413	1 393 184
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	368 523	359 044	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	14 093	18 874	
	Salaires et traitements *					FY	497 038	434 045	
	Charges sociales (10)					FZ	192 235	164 043	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux provisions					GA	41 231	36 089
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	3	8	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 113 122	1 012 103
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(430 709)	381 081	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	6 262 827	3 058 892	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	172 271	98 346	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	4 318		
Total des produits financiers (V)						GP	6 439 416	3 157 237	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	98 194	119 500	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	98 194	119 500	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	6 341 223	3 037 738	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	5 910 513	3 418 818	

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise SAS FIC INVEST				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	30 400		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	30 400		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	139	2 401	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	1 249 473		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 249 612	2 401	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 219 212)	(2 401)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	148 911	124 884	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	7 152 229	4 550 421	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 609 840	1 258 888	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	4 542 390	3 291 533	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J	6 413 581	3 135 619
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	94 549	111 418
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	3 035	424
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6		obligatoires A9			
		dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)			HS		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels				1 249 612		30 400	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS FIC INVEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 16 358 164 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste,
dégageant un résultat de 4 542 390 euros

L'exercice d'une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas

Règles et méthodes comptables

partie du prix d'acquisition et de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens :

- Matériel et outillage industriel : 3 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 20 ans
- Agencements, aménagements bâtiment : 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Concernant les immobilisations décomposables, l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du

Règles et méthodes comptables

montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Autres éléments significatifs

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	17 214					17 214
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 214					17 214
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal, agencement, aménagement divers	65 833					65 833
	Matériel de transport	193 062					193 062
	Matériel de bureau, mobilier	22 345		10 984		86	33 243
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	281 241		10 984		86	292 139
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	8 118 758				1 249 387	6 869 371
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	23 852					23 852
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 142 610				1 249 387	6 893 223
TOTAL		8 441 064		10 984		1 249 473	7 202 575

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	4 421	1 375		5 797
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 421	1 375		5 797
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal. technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	3 391	5 756		9 147
Matériel de transport	67 748	29 439		97 186
Matériel de bureau, mobilier	6 644	4 661		11 304
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77 782	39 856		117 638
TOTAL	82 203	41 231		123 434

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal., agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal. générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Capital social

		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		103 600,00	10,0000	1 036 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		103 600,00	10,0000	1 036 000,00

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	23 852		23 852
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	636 787	636 787	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnelet comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	45 463	45 463	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	3 978 303	3 978 303	
	Débiteurs divers	22 521	22 521	
	Charges constatées d'avances	29 253	29 253	
TOTAL DES CREANCES		4 736 178	4 712 327	23 852
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	204	204		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	5 738	5 738		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	91 970	91 970		
	Personnel et comptes rattachés	24 717	24 717		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	83 659	83 659		
	Impôts sur les bénéfices	24 027	24 027		
	Taxes sur la valeur ajoutée	111 706	111 706		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	163 884	163 884		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 500 950	1 500 950		
	Groupe et associés (2)	1 827 604	1 827 604		
	Autres dettes	20 391	20 391		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		3 854 850	3 854 850		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		68 450			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		1 091 637			

Produits à recevoir

		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		41 049
Autres créances		41 049
R.R. A OBTENIR AVR A REC	1 140	
INT COUR/VAL MOBILIERES	39 909	

Charges à payer

		31/12/2024
Total des Charges à payer		55 899
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		204
INTERETS COURUS A PAYER	204	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		20 748
FOURNISS FACT NON PARVEN	20 748	
Dettes fiscales et sociales		34 947
DETTES PROV POUR CONGES	24 597	
PROV CHARG SOC / REM DUES	9 667	
ETAT CHARG A PAYER DIVERS	683	

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		29 253	29 253
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			29 253

Cabinet BLOUET

Michel BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOME
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Elise BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOMEE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux associés

De la

FIC INVEST

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 036 000 €

Siège social : 25 rue de Bretagne

75003 PARIS

Siret 493 417 372

EXERCICE AU 31/12/2024

Société par Actions Simplifiée au capital de 450 100 euros - Siège Social 35, Place de la République - 55700 STENAY
Tél. 03 29 80 68 65 - Fax : 03 29 80 39 54

Mail : michel.blouet@wanadoo.fr ou elise-blouet@orange.fr
N° SIRET 838 852 895 00013 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 09 838 852 895

Cabinet BLOUET

Michel BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOME
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Elise BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOMEE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

A l'assemblée générale ordinaire de la société FIC INVEST

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 30/06/2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre société relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Cabinet BLOUET

Michel BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOME
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Elise BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOMEE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-50 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous n'avons pas à signaler d'appréciations particulières qui, selon notre jugement professionnel, auraient été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Les appréciations éventuellement portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de votre assemblée.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Président et dans les documents adressés à votre assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Cabinet BLOUET

Michel BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOME
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Elise BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOMEE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la structure relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Stenay, le 10 Juin 2025

E. BLOUET

Commissaire aux Comptes



Société par Actions Simplifiée au capital de 450 100 euros - Siège Social 35, Place de la République - 55700 STENAY
Tél. 03 29 80 68 65 - Fax : 03 29 80 39 54

Mail : michel.blouet@wanadoo.fr ou elise-blouet@orange.fr

N° SIRET 838 852 895 00013 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 09 838 852 895

Cabinet BLOUET

Michel BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOME
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Elise BLOUET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOMEE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisant et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne. ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Société par Actions Simplifiée au capital de 450 100 euros - Siège Social 35, Place de la République - 55700 STENAY
Tél. 03 29 80 68 65 - Fax : 03 29 80 39 54

Mail : michel.blouet@wanadoo.fr ou elise-blouet@orange.fr
N° SIRET 838 852 895 00013 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 09 838 852 895

Désignation de l'entreprise : SAS FIC INVEST			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 25 rue de Bretagne			75003 PARIS 03	
Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 4 9 3 4 1 7 3 7 2 0 0 0 3 1			Néant ☐ *	
			Exercice N, clos le, 31122024	
			N-1 31122023	
			Net 3	
			Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA	
Frais d'établissement *			AB	
Frais de développement *			CX	
Concessions, brevets et droits similaires			AF	
Fonds commercial (1)			AH	
Autres immobilisations incorporelles			AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			AL	
Terrains			AN	
Constructions			AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			AR	
Autres immobilisations corporelles			AT	
Immobilisations en cours			AV	
Avances et acomptes			AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence			CS	
Autres participations			CU	
Créances rattachées à des participations			BB	
Autres titres immobilisés			BD	
Prêts			BF	
Autres immobilisations financières *			BH	
TOTAL (II)			BJ	
Matières premières, approvisionnements			BL	
En cours de production de biens			BN	
En cours de production de services			BP	
Produits intermédiaires et finis			BR	
Marchandises			BT	
Avances et acomptes versés sur commandes			BV	
Clients et comptes rattachés (3) *			BX	
Autres créances (3)			BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé			CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			CD	
Disponibilités			CF	
Charges constatées d'avance (3) *			CH	
TOTAL (III)			CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			CW	
Primes de remboursement des obligations (V)			CM	
Ecart de conversion actif * (VI)			CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)			CC	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *			(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :			Stocks :	
			Créances :	

Désignation de l'entreprise SAS FIC INVEST		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 036 000.....)	DA	1 036 000	1 036 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 150 200	1 150 200
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	103 600	103 600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	5 671 125	2 879 979
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 542 390	3 291 533
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	12 503 314	8 461 312
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 942	74 279
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	1 827 604	1 172 675
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	91 970	106 728
	Dettes fiscales et sociales	DY	407 993	982 576
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 500 950	1 514 169
	Autres dettes	EA	20 391	73 782
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	3 854 850	3 924 208	
	Ecart de conversion passif *	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	16 358 164	12 385 520	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 854 850	3 924 208
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	204	91	

Désignation de l'entreprise : SAS FIC INVEST							Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	679 337	FH		FI	679 337	1 392 115	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	679 337	FK		FL	679 337	1 392 115	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	3 035	424	
	Autres produits (1) (11)					FQ	40	645	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	682 413	1 393 184
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS				
	Variation de stock (marchandises) *				FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW		368 523	359 044	
	Impôts, taxes et versements assimilés *		Elise BLOUET COMMISSAIRE AUX COMPTES 35, place de la république 55700 STENAY TEL: 03.29.80.68.65 elise-blouet@orange.fr		FX		14 093	18 874	
	Salaires et traitements *				FY		497 038	434 045	
	Charges sociales (10)				FZ		192 235	164 043	
					GA		41 231	36 089	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements* (14)} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$			GB				
					GC				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GD			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GE		3	8
	Autres charges (12)				GF		1 113 122	1 012 103	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	(430 709)	381 081
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)									
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)		GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)		GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		6 262 827	3 058 892	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		172 271	98 346	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM				
	Différences positives de change				GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		4 318		
	Total des produits financiers (V)						GP	6 439 416	3 157 237
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		98 194	119 500	
	Différences négatives de change				GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT				
Total des charges financières (VI)						GU	98 194	119 500	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)									
						GV	6 341 223	3 037 738	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)									
						GW	5 910 513	3 418 818	

Désignation de l'entreprise SAS FIC INVEST										Néant ☐				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	30 400			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	30 400			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	139	2 401		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	1 249 473			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	1 249 612	2 401		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(1 219 212)	(2 401)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	148 911	124 884		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	7 152 229	4 550 421		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 609 840	1 258 888		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	4 542 390	3 291 533		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY				
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier							HP				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									HQ			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									IJ	6 413 581	3 135 619	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									IK	94 549	111 418	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD			
	(9)	Dont transferts de charges									A1	3 035	424	
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5									A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4			
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9												
		dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8												
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)									HS			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):									Exercice N			
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels										1 249 612		30 400	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

Elise BLOUËT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
 35, place de la République
 55700 STENAY
 TEL : 03 29 80 68 65
 elise-blouet@orange.fr